

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 4 avril 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 4 avril 2016 à 13 h 00, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Micheline Anctil	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup> Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M. Donald Perron	Longue-Rive
M. Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M. Hugues Tremblay	Tadoussac

Assiste également à cette séance :

M. François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
----------------------	-------------------------------------------

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Fermeture des Caisses Desjardins de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer - position de la MRC;
4. Période de questions;
5. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Considérant la présence de tous les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire et déclare celle-ci ouverte.

### RÉSOLUTION 2016-04-066

### ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

RÉSOLUTION 2016-04-067

***Fermeture des Caisse Desjardins de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer - position de la MRC***

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord a signifié aux municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer qu'elle ferait les centres de services de ces municipalités pour concentrer ses activités au centre de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés et qu'une telle décision va à l'encontre du développement de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

CONSIDÉRANT QUE la région est prête à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs aux membres de Desjardins dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord exige que Desjardins conserve sa vocation première qui est de servir la population, en gardant un minimum de service dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf sur-Mer;

QU'il demande de rencontrer les instances de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers dans ces trois municipalités;

QU'il demande l'appui de la FQM, de l'UMQ, du député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, de toutes les municipalités de la Côte-Nord ainsi que de toutes les MRC du Québec.

RÉSOLUTION 2016-04-068

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 13 h 30.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général